

DECLARATION PREALABLE CFE-CGC NORMANDIE CSE DU 30 MAI 2024

ALERTE SUR LA PLATEFORME NORMANDIE

Malgré l'alerte de la CFE-CGC au CSE du mois d'avril sur le contexte vécu par les collègues des Plateformes de St-Etienne du Rouvray et Caen, vous n'avez pas accepté de mettre un point à l'ordre du jour de ce CSE.

Pour autant, vous ne pouvez ignorer le mal-être qui se propage dans ces collectifs de travail.

Depuis la création de la Plateforme en Normandie, nous rappelons que ses effectifs ont fondu avec une baisse d'environ 30% en 10 ans.

Les missions confiées n'ont cessé d'évoluer, certaines activités ont même complètement disparu. Aujourd'hui, la poly compétence est quasi obligatoire. Pourtant nous constatons un manque d'accompagnement et surtout de formation criant pour permettre aux agents d'être autonomes et rassurés dans leur pratique professionnelle. Les moyens ne sont pas consentis au niveau développement des compétences au profit du résultat et des chiffres ! Les agents écopent, écopent encore et toujours pour faire baisser les stocks des attentes, des dossiers ASS, des conflits à traiter (9000 en début de semaine), du traitement RIB ATD BS, l'activité encaissement, etc, etc, etc... Quel sens au travail dans un tel contexte ?

Les sujets d'inquiétudes des collègues évoqués le mois dernier par la CFE-CGC sont toujours d'actualité et même plus nombreux :

- Quid du traitement de l'ASS ? Vous ne nous apportez aucune réponse ; le sujet a cependant été largement traité par les médias et certains agents du réseau informent même les DE qu'à partir de fin août, ce sont les CAF qui gèreront leur allocation de solidarité ? Cette activité représente pourtant pour un bon nombre des agents de la plateforme près de 50 % de leur charge de travail !
- Décision de la mise en œuvre du processus « démarches simplifiées » par la Plateforme ; mais quelles conséquences demain ?



- Décision nationale du retrait des habilitations CONTRIX de paiement aux Plateformes ; les agents sans information préalable se voient retirer leur accès ???
- Risque de perte aussi du traitement indemnisation suite à Décès des allocataires ; 2 agents sont en charge de cette activité mais il est évoqué son possible transfert en agence, qu'en est-il ?
- Décision nationale depuis le 26 avril du transfert de l'activité PMBP (validations des paiements AFPR/POE) vers France travail Service.
- Décision nationale du transfert des jugements prud'homaux (L1235) également sur France Travail Service en 2025, cela représente pourtant pour certains jusqu'à 75% de leur activité salarié. Que feront-ils demain ?
- Décision de la direction de la Plateforme que les agents soient obligatoirement filmés lors des Observations de la relation de service dans le cadre d'AARU ??? Quid entre autres du droit à l'image alors qu'aucun consentement n'est demandé ?

Comment ne pas reconnaître une évolution significative des activités de la Plateforme après cette énumération qui n'est pas exhaustive ? Aussi, la CFE-CGC demande solennellement et de nouveau qu'une séance d'information soit organisée en CSE pour répondre aux interrogations des salariés quant à leur devenir. La communication de la Direction, quasi inexistante, n'est clairement pas adaptée au niveau d'inquiétude des collègues de la Plateforme.

A ce jour, beaucoup d'incertitudes demeurent, des angoisses sont naissantes chez beaucoup d'agents quant à leur avenir professionnel avec le fantasme de la fermeture de leur site, du redéploiement sur le réseau, de la mobilité forcée vers les équipes du contrôle de la recherche d'emploi...

Enfin, nous réitérons notre demande que les procédures et offres de service Plateforme soient enfin homogénéisées sur les sites de SER & Caen comme la direction s'y était engagée il y a quelques années. Nous demandons à nouveau que soient organisés des moments de convivialité entre les deux plateformes à fréquence régulière.

Vous devez à votre personnel franchise et transparence à défaut d'y arriver avec les représentants du personnel de France travail Normandie...

